



**Communauté de Communes  
des Coteaux de la Marne**

# Le guide de l'écocitoyen



**Trier c'est facile et utile !**

Edito

... page 2

Emplacement des colonnes  
à verre et bornes textiles

... page 3

Les ordures ménagères

... page 4

Le Syvalom

... page 5

En Bref

... page 6

Les déchèteries :  
Mode d'emploi

... page 7

Guide du tri 2017

... page 8

# Edito



Mesdames, Messieurs,

Vous avez entre les mains, la dernière édition du guide de l'éco citoyen de la Communauté de Communes des Coteaux de la Marne. Dernière édition puisqu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, le paysage de nos collectivités est modifié suite à l'adoption de la loi NOTRe en août dernier (nouvelle organisation territoriale de la république).

En effet, notre communauté de communes fusionne avec deux communautés voisines, la Brie des Etangs (Montmort-Lucy/Orbais l'Abbaye) et les Deux Vallées (Damery) et avec 8 communes de la communauté de communes Ardre et Chatillonnais, pour devenir la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne, regroupant ainsi 54 communes pour une population de plus de 22 000 habitants.

Si des besoins de modifications ou d'harmonisations vont inévitablement naître de cette fusion, les élus qui travaillent à la mise en place de cette nouvelle collectivité, ont le souci de maintenir les fonctionnements actuels dont bénéficie la population. Ainsi, au niveau de l'environnement (collecte des déchets ménagers et déchèterie), le fonctionnement que vous connaissez aujourd'hui, rythme de collecte et accès à la déchèterie est conservé.

Vous trouverez joint à ce guide :

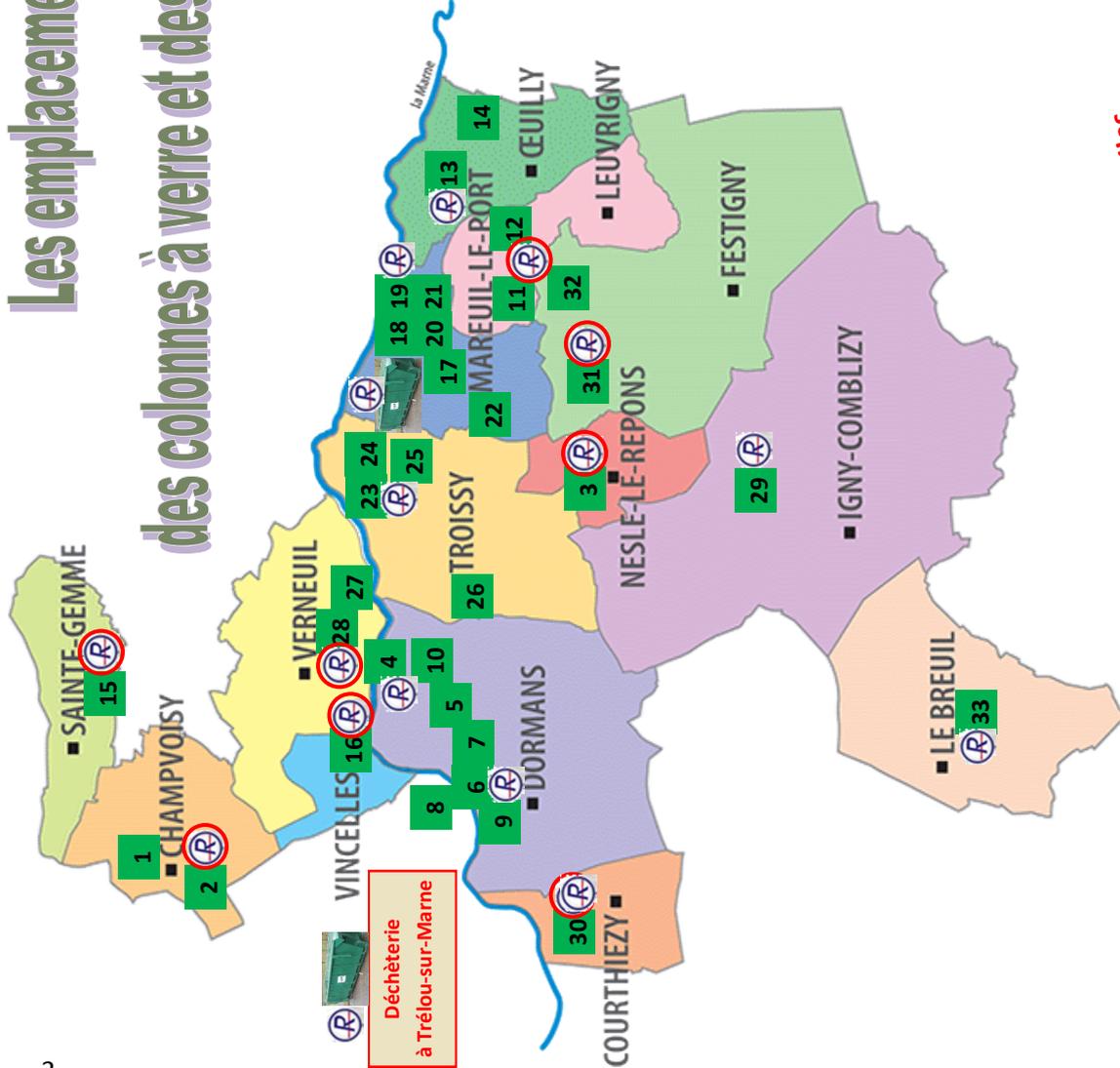
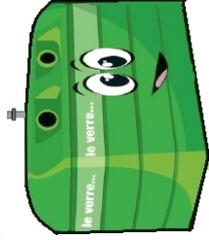
- \* le calendrier de collecte 2017 des ordures ménagères et du tri sélectif,
- \* un flyer sur les permanences du Comal-Soliha 51 qui assure la gestion de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat), sachant que cette opération prend fin en septembre 2017.

Bonne lecture à tous et joyeuses fêtes de fin d'année.

Frédéric CHARPENTIER  
Président de la CCCM

# Les emplacements

## des colonnes à verre et des bornes textiles



|    |  |    |  |
|----|--|----|--|
| 1  | - Cimetière                              | 17 | - Rue d'Orchy                              |
| 2  | - 15 rue Principale à la Chapelle Hurlay | 18 | - Salle Espace 2000 (Port-à-Binson)        |
| 3  | - Sortie du village vers Festigny        | 19 | - Place Aristide Briand (Port-à-Binson)    |
| 4  | - Zone Industrielle                      | 20 | - Bords de Marne (Port-à-Binson)           |
| 5  | - HLM                                    | 21 | - Place de la Gare (Port-à-Binson)         |
| 6  | - Place Dumont-Belcourt                  | 22 | - Forage Agence de l'eau (Cerseuil)        |
| 7  | - Parking magasin Leclerc                | 23 | - Rue de la Marne                          |
| 8  | - Camping                                | 24 | - Cimetière                                |
| 9  | - Cimetière à Soilly                     | 25 | - Rue Pasteur                              |
| 10 | - 1 rue du Clos de la Brunne à Vassieux  | 26 | - Rue des Vaches à Bouquigny               |
| 11 | - Place Saint-Vincent                    | 27 | - Rue du CBR                               |
| 12 | - Chemin de Mareuil au Chêne-la-Reine    | 28 | - Place Saint Martin                       |
| 13 | - Chemin de Mizy                         | 29 | - Rue Jules Ferry                          |
| 14 | - Rue de l'Ecole à Montvoisin            | 30 | - Parking scolaire                         |
| 15 | - Place de l'Eglise                      | 31 | - Garage municipal                         |
| 16 | - Rue de Verdun                          | 32 | - Coopérative Viticole (Mesnil-le-huttier) |
|    |  | 33 | - Chemin de la Prairie                     |

Les nouvelles implantations

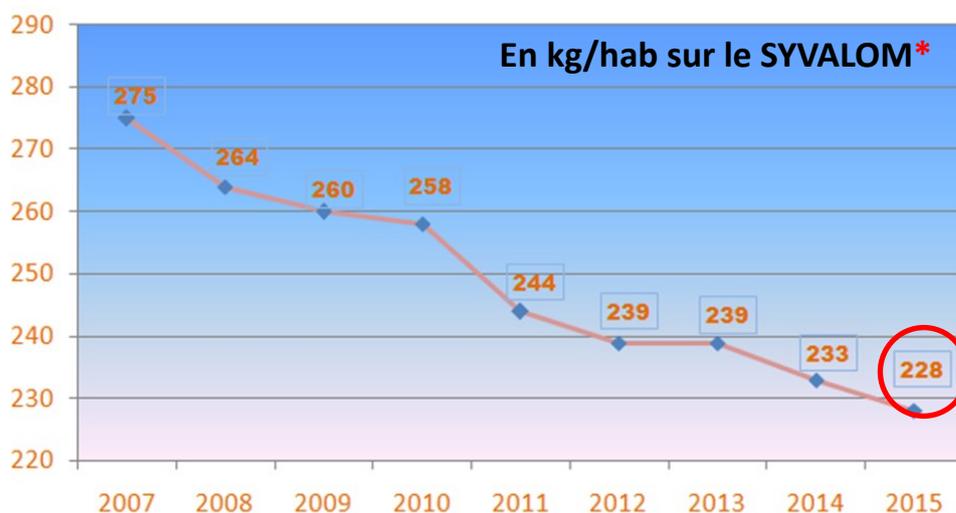
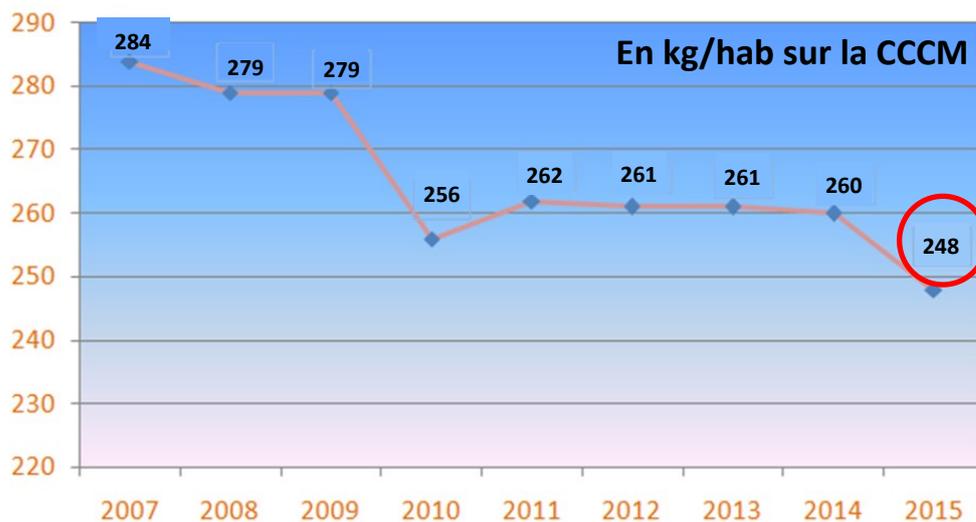


- Champvoisy** : 15 rue Principale à la Chapelle Hurlay (à côté de la colonne à verre)
- Leuville** : Chemin de Mareuil au Chêne-la-Reine (à côté de la colonne à verre)
- Nesle-le-Repons** : sortie du village vers Festigny
- Sainte-Gemme** : Place de l'église
- Verneuil** : Place Saint-Martin (à côté des colonnes à verre)
- Vincelles** : Rue de Verdun – sortie Vincelles direction Verneuil (à côté des colonnes à verre)
- Festigny** : anciennement garage municipal (à côté de la colonne à verre)
- Courthiézy** : parking scolaire (à côté des colonnes à verre)

- Dormans** : Secours Catholique - 28 Avenue de Paris  
Gamm Vert - rue de la Sablonnière
- Troissy** : Place de la République
- Mareuil-le-Port** : Déchèterie  
et Avenue de la Gare (Port-à-Binson)
- Oeuilly** : Chemin de Mizy
- Igny-Comblizy** : Rue Jules Ferry
- Le Breuil** : Chemin de la Prairie



# Les Ordures Ménagères



**\*Syvalom** (Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne) est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de toute la Marne sauf Reims Métropole (349 700 habitants).

La diminution importante des tonnages sur la CCCM sur cette année 2015 est la preuve d'une prise de conscience de tous les habitants de notre Communauté dans le but de maintenir les coûts et ainsi éviter toute envolée des prix.

Nous avons néanmoins encore quelques efforts à fournir pour arriver au niveau de la moyenne des collectivités du Syvalom.

Je suis certain que nous pouvons y arriver, tant l'enjeu est important. Il faut impérativement passer sous la barre des 130 kg/hab pour bénéficier dès l'an prochain des tarifs minimums. Le différentiel sera de plus de 10 euros la tonne entre ceux qui se situent sous la barre des 130 kg et ceux qui seront au-dessus. Notre « production » annuelle est d'environ 2 200 tonnes... Calculez.

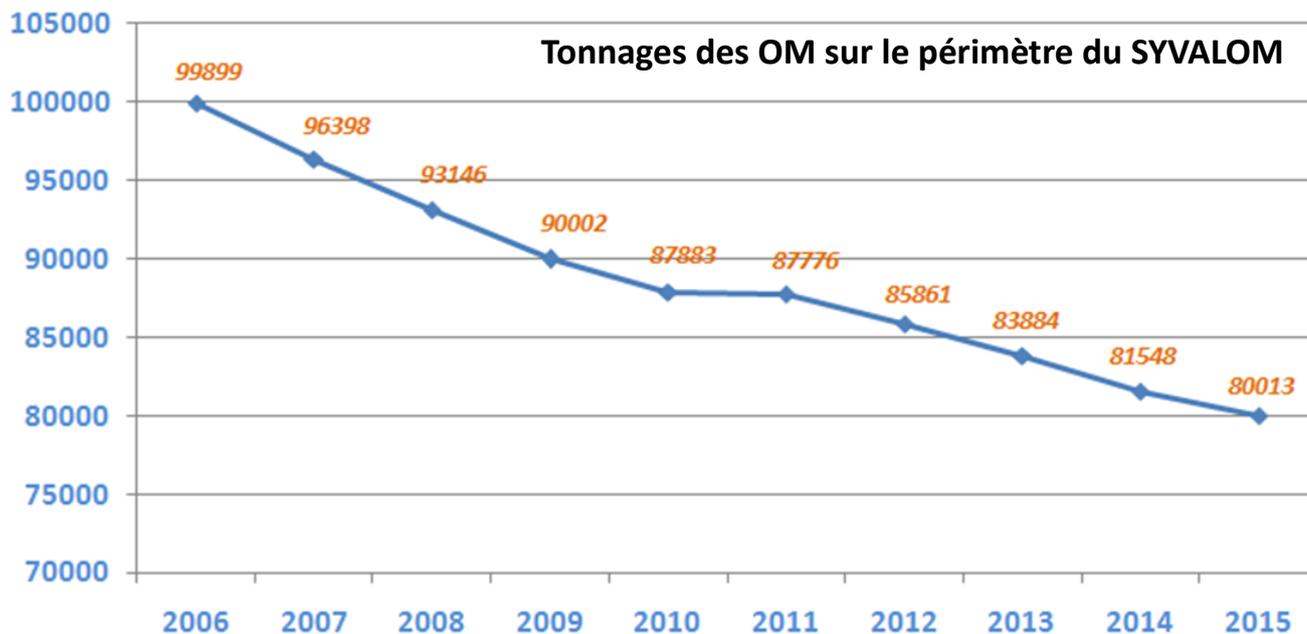
Donc, toujours les mêmes mots d'ordre, TRIER et/ou COMPOSTER.

**Jean BESNARD**  
Vice-Président en charge de l'Environnement

# Le Syvalom

Les Ordures Ménagères (OM) qui sont collectées par notre prestataire Suez Environnement, sont amenées sur le centre de transfert de Pierry (ce qui permet de regrouper en un lieu les déchets d'une zone).

Ensuite, les OM sont chargées dans des semi-remorques vers le complexe de valorisation de La Veuve, pour y être incinérées.



## Pour information

Le graphique ci-dessus laisse apparaître une diminution significative des apports en OM depuis 2006 sur le site de La Veuve. Cette diminution régulière des apports à incinérer sur ces installations a amené les élus à réfléchir sur la manière d'optimiser au mieux nos installations. C'est pourquoi, le Comité Syndical a décidé le 7 décembre 2015 de valoriser les encombrants incinérables issus des déchèteries des adhérents du Syvalom à l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de La Veuve.

Les apports d'encombrants incinérables permettraient de combler le vide de four et atteindre les tonnages de 2006, proches de la capacité nominale de l'UVE.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, tous nos encombrants issus des déchèteries à Mareuil-le-Port ainsi qu'à Trélou-sur-Marne seront dirigés vers le centre d'incinération de la Veuve.

## Présentation des bacs de collecte

La présentation des bacs de collecte doit s'effectuer la veille au soir du jour de collecte (ex : dimanche soir pour une collecte le lundi).

Les bacs doivent être rentrés dès le passage du camion de collecte.

Nous vous rappelons que les bacs sortis après le passage du camion de collecte ne sont pas ramassés.



Ces sacs sont toujours disponibles auprès de votre mairie et de la CCCM. Les sacs doivent être utilisés uniquement lorsque votre bac de tri sélectif est plein.

## Les gros cartons

Les gros cartons (dimension supérieure à une boîte à chaussures) ne doivent pas être déposés dans le bac de tri sélectif, mais apportés pliés à la déchèterie.



## Horaires des déchèteries

Quelques précisions sur les horaires :

1. Les déchèteries sont fermées les dimanches et jours fériés
2. Fermeture à 16h00 les 24 et 31 décembre 2016

## Déchèterie

### à Mareuil-le-Port



## Filière Eco-Mobilier

Nous vous avons informé dans le guide de décembre 2015, de la mise en place d'une benne destinée à collecter tous vos meubles hors d'usage par le biais de la filière Eco-Mobilier.

**Cette opération nous a permis à fin novembre de cette année d'évacuer plus de 88 tonnes de meubles, ce qui équivalait à une économie d'environ 9 000 euros.**

## Déchèterie à Trélou-sur-Marne

La déchèterie à Trélou-sur-Marne passera sous la gouvernance de notre Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le terrain reste la propriété de la commune de Trélou-sur-Marne.

Cette modification administrative n'aura aucun impact sur son fonctionnement.

Les jours et heures d'ouverture restent inchangés.

**Jean BESNARD**  
Vice-Président en charge de l'Environnement



# Les déchèteries

## Mode d'emploi



Benne présente  
sur le site  
à Mareuil-le-Port

### LES BENNES ET LES BORNES



ENCOMBRANTS



DÉBLAIS/GRAVATS



DÉCHETS VERTS



CARTONS



MÉTAUX



TEXTILES

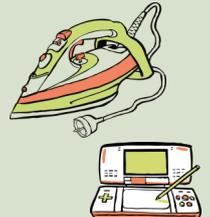
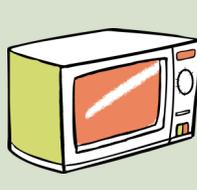
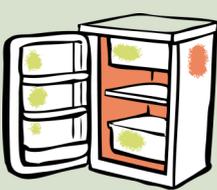
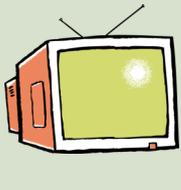


BOIS



MOBILIER

### DECHETS D'EQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES



### AUTRES DÉCHETS



HUILES DE FRITURES



HUILES DE VIDANGE



PILES ET ACCUMULATEURS



BATTERIES

### Les Déchets Spécifiques des Ménages

HORS PROFESSIONNELS

#### BRICOLAGE & DÉCORATION



#### (CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBECUE)



#### PRODUITS SPÉCIFIQUES DE LA MAISON



#### ENTRETIEN PISCINE



#### ENTRETIEN VÉHICULE



#### JARDINAGE



### La collecte des pneus usagés sur le site à Mareuil-le-Port



#### Attention :

Ne sont acceptés que les pneus de véhicules automobiles 4 roues et 2 roues déjantées de particuliers. Les pneus agricoles et de poids lourds doivent suivre les filières professionnelles appropriées.

### La collecte des lampes usagées



Lampe fluo-compacte



Lampe à LED



Tube fluorescent

Les lampes qui se recyclent ont des formes très variables, mais elles portent toutes le symbole "poubelle barrée", signifiant qu'elle ne doivent être jetées ni avec les déchets ménagers, ni dans le conteneur à verre.

### Les bornes à textile

Dans les conteneurs, vous devez déposer des vêtements, du linge de maison, des chaussures (liées par paires), des articles de maroquinerie... Ils doivent être conditionnés dans un sac bien fermé afin de protéger votre don. Grâce à ce simple geste, des emplois durables sont créés et contribuent ainsi à lutter contre l'exclusion.





## Document à conserver

### Collecte du TRI SELECTIF en porte-à-porte

Il est inutile de laver vos emballages ... il vous suffit simplement de bien les vider



**Bouteilles et flacons en plastique**



**Emballages en métal**



**Emballages papier carton**



**Papiers**

### LES INTERDITS :

A ne pas jeter dans le bac de tri sélectif mais dans le bac à ordures ménagères



### Collecte du VERRE en apport volontaire



**Bouteilles, bocaux et flacons en verre**



### LES INTERDITS :

A ne pas jeter dans les colonnes à verre mais dans le bac à ordures ménagères



Nous vous remercions de ne pas laisser les sacs plastiques ou cartons qui ont servi à transporter les verres, à côté des colonnes à verre, ni tout autre déchet.

Directeur de la publication : Frédéric CHARPENTIER

Conception et rédaction : Frédéric CHARPENTIER  
Jean BESNARD

Réalisation technique : Delphine GUILLAUME

Impression : Le Réveil de la Marne



Communauté de Communes  
des Coteaux de la Marne  
4 Bd des Varennes — 51700 DORMANS  
Tél : 03.26.52.19.23  
Fax : 03.26.52.66.86  
Mail (environnement) : [cccm.delphine@wanadoo.fr](mailto:cccm.delphine@wanadoo.fr)